

ASSEMBLEE PLENIERE DU 22 JUIN 2018

Question orale du groupe RN posée par Gilles ARDINAT et Monique TEZENAS DU MONTCEL, Conseillers régionaux du groupe RN (article 19 du Règlement Intérieur) :

Madame le Président,

Vendredi 25 mai, vous avez signé, en présence d'Hélène Mandroux et de nombreux journalistes, une charte qui engage notre collectivité dans une démarche en faveur du label « Friendly ». Ce label vise à « développer l'attractivité touristique auprès du public des lesbiennes, des gays, des bi et des trans » en Occitanie tout en « luttant contre les discriminations ».

Vous le savez, pour nous élus du Rassemblement National, l'orientation sexuelle relève de la sphère privée, de la vie intime et ne s'adresse à des personnes que selon leur orientation sexuelle, en plus d'être discriminant, est insultant pour elles.

Vous cultivez le droit à la différence et le communautarisme (religieux, ethnique et ici sexuel), là où la plupart des homosexuels demandent simplement le droit à l'indifférence et ne voient pas en quoi ils auraient des besoins différents des autres en matière de tourisme.

Votre démarche est malvenue car vous apportez une caution institutionnelle (celle de notre région) à l'idéologie LGBT qui pousse au communautarisme et crée une opposition artificielle entre les Français. Les associations groupusculaires de la nébuleuse LGBT ne rassemblent d'ailleurs qu'une poignée de militants ultra-politisés, ultra-subsventionnés et non représentatifs.

Pour nous, c'est la qualité de l'offre touristique qui permettra d'attirer un public. Et la majorité des homosexuels n'est pas intéressée par le communautarisme.

Sur le contenu de votre projet : Croyez-vous sincèrement que c'est un simple logo et un simple label qui vont attirer nos compatriotes LGBT ?

Votre initiative pose par ailleurs plusieurs problèmes en terme de déontologie, de démocratie et de choix politiques. Nous vous invitons à répondre précisément sur ces points :

1- La charte que vous avez signée pose un problème déontologique majeur puisque le label sera distribué par une entreprise privée : Friendly Company, dirigée par M. Vincent Boileau-Autin. Cette société va ainsi bénéficier d'un monopole juteux car vous mettez visiblement gratuitement à sa disposition le prestige et les réseaux de notre collectivité. Les entreprises désireuses d'obtenir le label Friendly devront déboursier 400 euros pour une journée de formation. M. Boileau-Autin a déclaré publiquement le jour du lancement du label Friendly que c'était là son « plus beau cadeau pour ses 5 ans de mariage ». Pourquoi ce monopole ? Pourquoi ce choix ? Sur quels critères précis votre choix s'est-il porté sur cette entreprise ? Une mise en concurrence a-t-elle été effectuée ? Comment justifiez-vous ce qui peut être perçu comme une collusion ?

2- Sur la forme, cette initiative « Friendly » est anti-démocratique : vous engagez notre région dans une démarche hasardeuse sans consulter les élus : aucun rapport n'a été présenté en commission, aucun vote n'a officialisé ce partenariat. En outre, le 25 mai, votre directeur de cabinet a refusé catégoriquement de nous transmettre la charte alors que celle-ci engage notre collectivité et que les journalistes ont pu la photographier. L'opacité est totale quant aux conditions d'obtention de ce label: quels critères, quels engagements, quels coûts ?

3- Enfin, la pertinence économique de ce label pose question puisqu'il ne s'adresse qu'à une niche minuscule, c'est-à-dire celle des militants communautaristes LGBT. L'immense majorité des homosexuels ne se reconnaît pas dans ce micro-lobby et choisit ses vacances exactement comme le reste de la population. Ce label, absurde par son principe, est inutilement discriminatoire (les homosexuels étant des touristes et des citoyens comme les autres). Cette initiative est donc totalement inopérante pour relancer notre attractivité touristique. Ce label relève d'un pur effet de communication et n'aura aucun effet économique pour notre territoire. Vos services ont-ils évalué sérieusement l'efficacité du marketing communautaire de M. Boileau-Autin ?

Enfin, vous nous dites que ce label doit pouvoir permettre de lutter contre les discriminations. Comptez-vous faire la promotion pédagogique de ce label au Mirail ou dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, lieux où l'homophobie est sans aucun doute la plus présente et la plus violente ? Comptez-vous aussi en faire la publicité auprès des migrants dont vous réclamez l'accueil ? Rappelons que dans certains pays dont sont issus les immigrés que vous accueillez avec grand plaisir aujourd'hui, les homosexuels sont tout simplement emprisonnés ou tués. A force d'être communautariste de tous les côtés, vous ne vous rendez même plus compte que c'est vous qui contribuez à développer les discriminations.



Gilles ARDINAT



Monique TEZENAS DU MONTCEL



ASSEMBLEE PLENIERE DU 22 JUIN 2018

Question orale du groupe RN déposée par Quentin Lamotte (article 19 du Règlement Intérieur) :

Madame la Présidente,

En novembre 2016, vous inaugurez le campus de l'université Toulouse II Jean-Jaurès en glorifiant, je vous cite, « la première université de France entièrement reconstruite », la Région avait alors engagé une participation de 73 millions d'euros dans cette opération chiffrée à 202 millions d'euros.

Depuis, l'anarchie et sa cohorte d'inepties sont venues ravager cette université, transformée ces derniers mois en un phalanstère totalitaire où seule une ultra-minorité de punk à chiens et de fils à papa avaient droit de cité. Gare aux réfractaires qui recevaient intimidations, insultes et agressions physiques s'ils ne quittaient pas la faculté.

Les cours magistraux ont été remplacés par des conférences interdites aux hommes et aux blancs, par des réunions sur les violences policières ou par des meetings de soutien aux zadistes de Notre-Dame des Landes dans lesquels bon nombre de syndicalistes et d'élus d'extrême gauche venaient haranguer une foule de jeunes désœuvrés.

Les travaux pratiques sont devenus des ateliers militants dans lesquels on fabriquait du dentifrice et des colliers de perle, où l'on s'initiait à la désobéissance civile et à la constitution de « team clito » pour des femmes soi-disant éternelles opprimées par le mâle blanc hétérosexuel.

Pendant ce temps, les vols de matériels informatiques et le saccage du mobilier allaient bon train, les étudiants grévistes étant bien plus préoccupés par la lutte pour le port de la burka, la dépénalisation du cannabis ou l'hébergement d'une quarantaine de clandestins dans les locaux de l'université alors transformés en squats "autogérés".

Bref, durant quelques mois, tous les délires de l'extrême gauche ont été ici réunis pour que des enfants de la bourgeoisie toulousaine puissent s'encanailler et jouer au révolutionnaire.

Le résultat était prévisible : des diplômés et une réputation dévalués, des étudiants abandonnés à leur sort durant tout un trimestre et un coût de 400 000 euros de dégradations pour le contribuable.

Madame la Présidente, votre silence complice sur les événements du Mirail est éloquent. Vu les sommes colossales investies par la Région et le contribuable dans ces lieux, pourquoi n'avez-vous rien dit ni rien entrepris auprès de l'Etat pour mettre un terme à cette situation ahurissante ? Est-ce dû à la présence dans votre majorité de certains élus qui ont en commun avec ces étudiants extrémistes le rêve d'un monde sans police, sans Etat et sans valeurs républicaines ?

Quentin LAMOTTE



ASSEMBLEE PLENIERE DU 22 JUIN 2018

Question orale du groupe RN posée par Bernard Gondran, Conseiller régional du groupe RN (article 19 du Règlement Intérieur) :

Madame la Présidente,

Il serait temps de prendre la décision de classer la route départementale D117 de Perpignan à St-Martory en « Réseau Routier d'Intérêt Régional ». La Région pourra ainsi participer rapidement au désenclavement du département de l'Ariège, notamment dans sa partie ouest allant de St-Girons à St-Martory, et concrétiser le projet de voie rapide du Couserans à l'A64.

Avec la réforme de 1972, la section de la RN117 Perpignan-St-Martory a été déclassée en RD117. Entre St-Girons et St-Martory, l'état de cette route ne favorise pas le développement économique et les départements de l'Ariège ainsi que de la Haute-Garonne en ont la responsabilité, conformément à leurs compétences.

Etant donné les circonstances, les élus de la Communauté de Communes « Couserans-Pyrénées », représentant 94 communes, se sont prononcés à l'unanimité sur le projet de contournement de Mane, His et Castagnède en Haute-garonne qu'ils jugent insuffisant. Ils proposent donc d'organiser une table ronde réunissant tous les acteurs concernés : l'Etat, la Région, les Départements, les Communautés de Communes, et enfin, les communes concernées.

Madame la Présidente, vous connaissez les lieux, vous connaissez le communiqué de Monsieur Nayrou, Président du Conseil Départemental de l'Ariège, relayé le 29 avril 2018 par *La Dépêche du Midi* ainsi que les 2 délibérations de la Communauté de Communes « Couserans-Pyrénées » et la lettre de son Président, Monsieur Jean-Louis Vigneau. Missionné par mon groupe Rassemblement National à la Région, je vous demande quand sera enfin prise la décision du classement de la départementale D117 en Réseau Routier d'Intérêt Régional ? Allez-vous également organiser la nécessaire table ronde demandée par le Président Vigneau ?

L'intérêt commun et l'écoute du territoire nous commandent d'appuyer cette nécessaire demande et nous vous remercions d'en tenir compte.



Bernard GONDRAN

ASSEMBLEE PLENIERE DU 22 JUIN 2018

Question orale posée par Julien Leonardelli, Conseiller régional d'Occitanie (article 19 du Règlement Intérieur) :

Madame la Présidente,

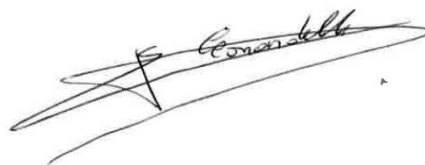
Les éleveurs du massif pyrénéen font face à une recrudescence des attaques de l'ours : 162 attaques sur des bétails recensées en 2017, soit une augmentation de 46% en un an, auxquelles s'ajoutent les attaques de ruchers. Ainsi, 464 morts d'animaux et 34 destructions de ruches sont imputables à l'ours l'an passé. Les éleveurs ariégeois ont tous en mémoire le terrible dérochement, intervenu l'été dernier, ayant entraîné la perte de 200 brebis effrayées par l'ours. Depuis janvier, les éleveurs des Hautes-Pyrénées subissent des attaques à répétition.

Malheureusement, cette tendance, payée au prix fort par les éleveurs et leurs familles, risque de s'aggraver les prochains mois. En effet, 43 ours ont été recensés en 2017, quasi-intégralement dans les Pyrénées centro-orientales et la barre des cinquante devrait être franchie d'ici la fin de cette année. L'ours se déploie également à l'est, dans les Pyrénées-Orientales, comme en attestent des photographies prises en 2017. De plus, l'ambition gouvernementale de rétablir la viabilité de la population oursine se traduira par la réintroduction de deux plantigrades dans les Pyrénées-Atlantiques à l'automne prochain.

Au-delà de l'impact financier qu'engendrent ces attaques, c'est la question du devenir du pastoralisme qui se pose. L'indispensable respect de l'espèce oursine doit se faire en harmonie avec les activités agropastorales sans lesquelles le dynamisme de l'économie des villages de montagne serait en berne. Aussi, les attaques répétées des troupeaux entraîneront la fin des transhumances pourtant indispensables au maintien de l'équilibre écologique des massifs et de la biodiversité.

Madame la Présidente, nos éleveurs souffrent déjà des prédateurs de la grande distribution et ils auront bientôt à subir les conséquences des traités commerciaux de libre-échange imposés par Bruxelles.

Ainsi, quelles mesures de protections des troupeaux et des éleveurs la Région compte-t-elle soutenir dans l'optique de pérenniser leurs exploitations ? Que pensez-vous de la décision du ministre de l'écologie Nicolas Hulot de réintroduire deux ours dans les Pyrénées ?



Julien LEONARDELLI